

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_12_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	Date de convocation : 05/04/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : éclairage public chemin de côte chaude

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le projet d'éclairage public chemin de côte chaude jusqu'au city stade d'un montant de 10 800€ HT

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0